

**CONVENTION (OU CONTRAT) DE MISE A DISPOSITION
DE LA SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES
DE SOULAINES SUR AUBANCE**

ASSOCIATIONS OU TROUPES

Délibération
du Conseil Municipal
du 26/03/2018

Entre

Monsieur _____, Maire de Soulaines sur Aubance, agissant ès qualités en vertu d'une délibération en date du _____
lui donnant délégation désigné ci-après "le propriétaire".

Et

Mme, M. _____
agissant en son nom propre
ou représentant l'Association : _____

Date de dépôt des statuts en Préfecture : _____

Code Postal : _____ Commune de : _____

N° tél. : _____ désigné ci-après "l'utilisateur".

Après avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et du règlement, il a été convenu, arrêté et accepté ce qui suit :

Le propriétaire met à disposition de l'utilisateur :

- la salle culturelle de "La Grange aux Dîmes" :

<input type="checkbox"/> à titre gratuit	<input type="checkbox"/> à titre onéreux
<input type="checkbox"/> avec gradins	<input type="checkbox"/> sans gradins
<input type="checkbox"/> avec matériel technique	<input type="checkbox"/> sans matériel technique
<input type="checkbox"/> avec régisseur	<input type="checkbox"/> sans régisseur
<input type="checkbox"/> avec modulaires	<input type="checkbox"/> sans modulaires
- le matériel ci-joint (*voir fiche en annexe*),

pour y exercer l'activité suivante : _____

le : _____

ou du : _____ au : _____

L'utilisateur s'engage à verser au moment de la réservation 25% du coût total de la location, soit : _____ €

L'utilisateur devra confirmer sa réservation, trente jours avant la date d'utilisation. En cas de désistement survenant moins de trente jours avant la date prévue, la salle sera considérée comme libérée et les arrhes seront acquises à la Commune.

L'utilisateur s'engage à verser le solde, soit la somme de _____ €, à la remise des clés.

Que la salle soit réservée à titre onéreux ou à titre gratuit, l'utilisateur s'engage à déposer au moment de la réservation :

- Un chèque de caution de _____ € (montant défini par délibération du Conseil Municipal).

Dans le cas d'une utilisation de l'équipement lumières et son, nom de la personne apte à utiliser le matériel :

**CONVENTION (OU CONTRAT) DE MISE A DISPOSITION
DE LA SALLE CULTURELLE DE LA GRANGE AUX DIMES
DE SOULAINES SUR AUBANCE**

L'utilisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'activité exercée dans la salle culturelle au cours de son utilisation, dommages aux personnes comme aux biens.

Nom de la Compagnie : _____

L'utilisateur reconnaît :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer ;
- avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et avoir pris connaissance de l'itinéraire d'évacuation des issues de secours.

L'interdiction de fumer et/ou de vapoter sera scrupuleusement appliquée par l'utilisateur.

L'utilisateur déclare s'engager à respecter scrupuleusement les règlements de destination et d'utilisation de la salle culturelle de La Grange aux Dîmes.

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE, le _____

Le propriétaire,

L'utilisateur,